

**Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon
MAIRIE DE JAUNAC**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 05 2020**

Présents : Sébastien Mazat, Cathy Berry, Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Jacqueline Babin, Patrick Bohle, Jacky Charras, Karine Chareyron, Robert Nalpas, Christine Chantepedrix, Thérèse Coulon

Élection du maire à bulletin secret (présidé par M. Bohle)

Sébastien Mazat est élu maire de la commune de Jaunac avec 11 voix

Sébastien Mazat prend la présidence de la réunion.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de garder 3 adjoints sur la commune en plus du maire, chaque vote sera fait à scrutin secret

Élection du 1^{er} adjoint :

10 voix pour Jacky Charras

1 voix pour Alain Clauzier

Jacky Charras est élu 1^{er} adjoint de la commune de Jaunac

Élection du 2^{ème} adjoint :

10 voix pour Alain Clauzier

1 voix pour Nicolas Vanel

Alain Clauzier est élu 2^{ème} adjoint de la commune de Jaunac

Élection du 3^{ème} adjoint :

8 voix pour Nicolas Vanel

1 voix pour Jacky Charras

1 voix pour Jacqueline Babin

1 blanc

Nicolas Vanel est élu 3^{ème} adjoint de la commune de Jaunac

Lecture de la charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du CGCT)

Vote de l'arrêté afin que le maire puisse déléguer aux adjoints une partie de ses fonctions ainsi que les signatures : Pour à l'unanimité

Vote pour les commissions communales de Jaunac :

TRAVAUX : Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Patrick Bohle, Jacky Charras, Sébastien Mazat, Thérèse Coulon

CCAS : Cathy Berry, Christine Chantepedrix, Thérèse Coulon

ACCUEIL/COMMUNICATION : Nicolas Vanel, Jacqueline Babin

IMPOTS DIRECTS : Jacky Charras, Patrick Bohle, Karine Chareyron, Alain Clauzier, Thérèse Coulon

Vote pour les représentations syndicats intercommunaux :

SICTOMSED : Alain Clauzier (titulaire)
Robert Nalpas (titulaire)

SMEOV (Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux): Sébastien Mazat (titulaire)
Jacky Charras (suppléant)

EYRIEUX CLAIR : Nicolas Vanel (titulaire)
Cathy Berry (suppléante)

SDEA (Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement): Sébastien Mazat (titulaire)
Alain Clauzier (suppléant)

PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE : Patrick Bohle (titulaire)
Thérèse Coulon (suppléante)

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE : Robert Nalpas

Pour la communauté de communes Val'eyrieux il est décidé d'attendre d'avoir les commissions précises pour ce nouveau mandat

Point sur la rémunération du maire et de ses adjoints

Ancienne équipe : le maire avait 455,93€ brut /mois
1^{er} adjoint 1057,92€ brut/ 6mois
2eme et 3eme adjoints 542,74€ brut/6mois

ce qui est préconisé pour les communes de moins de 500 habitants
maire 991,80€/mois soit 11901,57€ par an
adjoint 385,05€/mois soit 4620,61€ par an (le 2 eme et le 3eme se partagent la paye sur notre commune)

Sébastien Mazat propose d'attendre le budget pour voter sur ce point avec une plus grande visibilité.

Fin de la séance